



## Procès-Verbal de la séance

### du Conseil Municipal du 18 janvier 2021

VILLE D'EMBRUN

(Application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

21 JAN. 2021

Affiché en Mairie le

Le Maire

Chantal EYMEOUD



L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Embrun, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire.

Présents : Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Chantal FRANCOIS, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Jehanne MARROU, Mesdames Audrey CEARD, Ouria BLANCHET Messieurs, Jean-Claude DOU, Bernard FANTI, Christian GUENEAU, Vincent ESMIEU, Madame Claire SARDY, Monsieur Alexandre DIDIER, Mesdames Wiebke SILVE, Valérie BARTHELON, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Gilles BUFFIERES, Madame Claire CANTON-RAPUC, Monsieur Jean-Louis RIFFAUD.

Représentés :

Monsieur Pierrick ROMAN donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER

Madame Natacha RAUTENBERG donne pouvoir à Madame Chantal FRANCOIS,

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE,

Madame Esther BOTALLA donne pouvoir à Madame Claire CANTON-RAPUC.

---

Désignation du secrétaire de séance :

**Madame le Maire** propose de désigner Madame Ouria BLANCHET.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Le procès-verbal est adopté sans changement.

**Madame le Maire** présente ses vœux de bonne année aux membres présents et informe le conseil municipal des démissions successives de Messieurs Christian DAVID, David KRISTAL et de Madame Kim SAUNIER de leurs fonctions de conseillers municipaux. Ils sont remplacés par Madame Esther BOTALLA et par Monsieur Jean-Louis RIFFAUD. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

**Rapport n° 2021-001 R : Décision modificative n°4 – Budget principal**

La délibération est adoptée par 25 voix « pour » et 1 « abstention » de la façon suivante :

« Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une décision modificative budgétaire doit être prise pour mettre à jour le compte 1641 – emprunt, aux fins du règlement d'une échéance non prévue.

Madame le Maire indique que le montant est de 5 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir l'écriture suivante :

**Dépenses Investissement**

<i>Chapitre</i>	<i>Compte</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
16	1641		5 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 016</b>			<b>5 000.00 €</b>
23	2313	0133	-5 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>			<b>-5 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0 000.00 €</b>

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » et 1 « abstention »,

- VU l'examen par la commission des finances du 11 janvier 2021
- **APPROUVE** la décision modificative n°4. »

**Questions orales :**

**Madame le Maire** annonce que les prochains Conseils Municipaux auront lieu :

- Mardi 2 mars 2021 à 18h00 pour le débat d'orientations budgétaires
- Lundi 22 mars 2021 à 18h00 pour le vote des budgets

Les prochains Conseils Communautaires se dérouleront les :

- Lundi 25 janvier 2021 à 18h00,
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 pour le débat d'orientations budgétaires
- Lundi 29 mars 2021 pour le vote des budgets.

**La séance est levée à 17h20.**